



Invasion du frelon asiatique : le Département passe à l'action

La destruction du nid est à la charge du propriétaire en propriété privée et à la charge de la commune sur les lieux communaux. La mairie se donne le droit de déclencher une opération de destruction si le propriétaire ne le fait pas pour la sécurité publique et sera facturé par recouvrement au propriétaire.

Pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique, le Département a adopté un plan d'actions. Il prévoit notamment une participation financière à la destruction des nids.

Les premières gelées ont sonné la trêve hivernale pour le frelon asiatique. Ne restent aujourd'hui dans les arbres que les nids vidés de leurs occupants qui traduisent d'une invasion qui n'épargne plus le département de l'Eure.

Le répit hivernal ne sera d'ailleurs que de courte durée. « Dès la fin du mois de février ou le début du mois de mars, les reines vont sortir de leur période d'hibernation et se remettre en activité », prévient Gérard Chéron, vice-président du Département en charge des politiques de l'eau, de la protection des ressources naturelles et de la transition énergétique lors de la session plénière du conseil départemental lundi.

D'où la nécessité d'agir vite et de proposer, un plan d'actions concrètes en faveur de la lutte contre cet insecte devenu endémique. Plan que l'assemblée départementale a voté à l'unanimité lundi. « Le frelon asiatique est arrivé en France en 2004 et il a été repéré dans l'Eure dès 2013. Depuis sa prolifération est inquiétante », poursuit Gérard Chéron qui pointe les risques sur les populations d'abeilles mais aussi pour l'homme. Trois décès ont été enregistrés en Normandie à cause du frelon asiatique.

Une aide à la destruction des nids

Avec l'expertise du syndicat des apiculteurs de l'Eure, des mesures très concrètes seront ainsi rapidement mises en œuvre. La plus importante -et la plus attendue par le public- sera la participation financière du Département à la destruction physique des nids. En collaboration avec le GDS (Groupement de défense sanitaire) de l'Eure, une plateforme unique avec un numéro de téléphone et une adresse courriel dédiés sera mise en service et financée par le Département.

Elle sera ouverte aux particuliers comme aux collectivités ou encore aux pompiers du Département. Elle permettra de recenser les demandes de destruction, de les coordonner au regard d'une liste d'entreprises agréées et aussi, car cette opération n'est à la fois pas sans risque et pas gratuite, de hauteur de 30 % dans la payer une partie du coût de cette destruction. « Le Département propose de financer cette opération à limite de 100 € par nid détruit. Cette participation pourra être complétée par les communes ou les communautés de communes », précise Gérard Chéron qui espère également que ce nouveau dispositif calme les ardeurs de quelques entreprises opportunistes et peu scrupuleuses qui profitent de la crainte véhiculée par le frelon asiatique pour surfacturer visiblement leurs interventions.

Mieux protéger les ruches des envahisseurs asiatiques

Le deuxième volet de ce plan frelons départemental va consister, avec les apiculteurs eux-mêmes, à renforcer la protection des ruches, le frelon asiatique ayant fait de l'abeille mellifère, un mets de choix. Il peut ainsi décimer des ruches entières en quelques jours.

Cette protection passera par des pièges, installés à des périodes spécifiques et également par la mise en place de grillages avec des maillages permettant aux abeilles de continuer à accéder aux ruches mais interdisant l'accès aux frelons.

Enfin, le dernier volet du plan va consister à sensibiliser le grand public mais aussi les professionnels de la nature et de l'environnement sur les bons gestes à adopter face à cet envahisseur qui peut rapidement devenir agressif quand il se sent en danger. « Cette agressivité peut devenir d'autant plus dangereuse que les frelons attaquent généralement en groupe », insiste encore Gérard Chéron.

Engagement du Département de l'Eure :

3 axes d'actions :

1. [La protection des ruchers](#)
2. [La participation à la lutte collective \(destruction des nids\)](#)
3. [La sensibilisation des publics eurois](#)

Participation au financement de la plateforme collective (gestion des appels, suivi de l'envahissement et agrément des entreprises) avec les collectivités volontaires (commune et/ou EPCI).

Financement à hauteur de 30 % de la destruction des nids (sous réserve d'utilisation de biocide peu impactant pour le reste de la faune) et uniquement pour le frelon asiatique (contrôle par la plateforme) dans la limite de 100 euros par destruction.

SOCIETES POUVANT INTERVENIR

DESTRUCTION D'INSECTES

Guêpes – Frelons – Bourdons
Guep'Raid
M. BROSSE Jean-Louis
Tél. 02.32.48.01.51
Mobile : 06.44.14.74.62

NORMANDIE 3D

8 avenue Verlaine
27600 Gaillon
Mail : normandie.3d@free.fr
Tél : 06.52.13.91.69 – 06.95.28.34.03
Site internet : www.frelonguepes27.fr

Sté JLGTG
Mr GENETET
231 route Nationale
27430 MUIDS
Tel : 07 61 91 06 82

Allo La Guêpe

Destruction de nids de guêpes, frelons...
06 72 42 17 00